

Compte rendu de la séance du jeudi 12 novembre 2020

Président : ROUX-BERNARD Gaëtan

Secrétaire : NIEVOLLET Cédric

Présents :

M. Gaëtan ROUX-BERNARD, Mme Patricia PRELLE, M. Cédric NIEVOLLET, Mme Chloé BOUCHAYER, M. Jérôme CARLIN, Mme Delphine MONNET, M. Didier CHANRON, M. Raphaël DA SILVA, M. Maxime FAYARD, M. Sébastien ZUCHELLI

Excusés :

Absents :

Représentée :

Mme Isabelle DOBREMEZ par Mme Patricia PRELLE

Ordre du jour:

- Délibération PLUi
- Comptes rendus des commissions intercommunales
- Remplacement agent technique communal
- Organisation du repas des aînés
- Comptes rendus des commissions communales
- Délibérations diverses
- Points divers

Délibérations du conseil:

Délibération actant le principe du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme locaux à SMVIC au 01/01/2021 (DE 2020 022)

Vu les dispositions de l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-06-007 du 16 décembre 2016 portant fusion de Communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin,

Vu la délibération n°2020-02-25 portant validation du projet de territoire Saint Marcellin Vercors Isère Communauté 2020-2026,

Considérant l'opportunité que représente l'élaboration du PLU intercommunal pour les communes comme pour le territoire de consacrer les enjeux et les orientations du Projet de territoire en matière d'aménagement, de planification et de développement durable du territoire au travers d'un document cadre,

Considérant que la PLU intercommunal permet :

- la mise en cohérence des politiques publiques d'aménagement sur le territoire en adaptant l'échelle de la planification à l'échelle des enjeux et du fonctionnement réel du territoire (démographie, habitat, développement économique, commerce déplacements, limitation de l'étalement urbain, qualité des paysages, biodiversité/environnement, etc.),
- l'émergence d'une solidarité et d'une identité territoriale,
- une articulation optimisée avec l'ensemble des documents supralocaux qui s'imposent au territoire
- l'émergence d'une vision stratégique de la planification permettant au territoire de peser dans les orientations futures du SCOT ;

Considérant qu'un dispositif de gouvernance du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'animation du futur PLU intercommunal encadrera les modalités d'intervention et de décision de Saint Marcellin Vercors Isère communauté et des communes et que celui-ci garantira le respect de chaque commune dans le processus d'élaboration et de décision,

Il est précisé que cette délibération intervient dans le cadre de l'application des dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové prévoyant le transfert automatique du PLU à la Communauté de communes au 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement des élus municipaux et communautaires.

Dans ce cadre, il est rappelé par M. le Maire que ces dispositions donnent possibilité aux communes qui souhaiteraient s'opposer à ce transfert automatique de se prononcer par délibération entre le 31 octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

A cette occasion, et par souci de porter officiellement la position de la commune de Vatilieu, M. le Maire propose au Conseil municipal de se positionner par délibération en faveur du transfert du Plan local d'Urbanisme à Saint Marcellin Vercors Isère communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme locaux à Saint Marcellin Vercors Isère communauté à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Comptes-rendus des commissions intercommunales

SMVIC :

Conseil communautaire du 1.10.2020 :

Compte-rendu des conférences téléphoniques entre le préfet et les président des EPCI sur l'évolution de la pandémie ainsi que sur les mesures à prendre

Commission ressources humaines du 12.11.2020:

Présentation générale des ressources humaines de la SMVIC : 284 employés, ce qui représente 25% du budget de l'intercommunalité.

Commission aménagement et foncier du 5/11/2020 :

Présentation du plan local d'urbanisme intercommunal

Présentation déchetterie mobile le 10.10.2020 :

Constituée d'un camion benne et d'une remorque faisant office de rampe pour accéder à plusieurs blocs, une déchetterie mobile ne peut être mise en place que si la commune est à plus de 10 minutes en voiture d'une déchetterie classique et disposant d'une aire importante pouvant faire sens de circulation.

Réunion projet refonte sentiers le 6.10.2020 :

Refonte qui a commencé en 2016. Le chemin des sculptures de la commune reste un chemin classé à ce jour. Une carte du tracé sera à réaliser afin d'identifier la partie du chemin entretenu par la commune et les agriculteurs et celle pris en charge par une association désignée par la communauté de communes.

Des signalements seront également à faire concernant les poteaux tombés ou cassés.

Une signalétique sera faire sur le sentier des sculptures afin de mieux orientés les randonneurs.

Département :

Conférence territoriale du 25.09.2020 :

Présentation des différents projets soumis à subvention

Le grand séchoir :

Table ronde semaine du goût du 16.10.2020 :

Retour d'expérience de la commune de St Just de Claix qui a lancé une cantine collective constituée de produits bio et locaux. Une réflexion pourrait être lancé sur notre regroupement scolaire.

Remplacement agent technique communal

L'agent technique communal a donné sa démission à M. le Maire avec effet au 31.12.2020. Le poste a été mis à la vacance sur le site emploi-territorial.fr ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la commune. Date de dépôt des candidatures au 2.12.2020. La commission de recrutement se réunira ensuite afin d'étudier les demandes et procédera, dans la foulée, aux entretiens d'embauche.

Organisation du repas des aînés

Compte tenu des circonstances actuelles, le repas est annulé. Cependant, les élus tiennent à honorer leurs aînés en offrant un colis surprise. Ce dernier sera distribué le samedi 12 décembre 2020 pour toute personne de plus de 65 ans habitant la commune.

Comptes-rendus des commissions communales

Commission Voirie du 5.11.2020 :

Un état de toutes les routes et signalétiques a été fait le 5.11.2020 afin de recenser les besoins en panneaux ou en réparation de voirie.

Commission bâtiments :

Suite au sinistre de grêle du 15.06.2019, des devis sont toujours en attente afin de procéder aux réparations sur les bâtiments communaux.

Commission cimetière du 7.10.2020 :

Validation par la commission de l'ensemble des modèles d'autorisation liés à la gestion du cimetière. Un travail de fond est maintenant engagé afin de répertorier les concessions.

Délibérations diverses :

Modification statuts syndicat scolaire (DE 2020 023)

Par délibération du 16 septembre 2020, le syndicat scolaire intercommunal Cras/Morette/Chantesse/Vatiliou/Notre Dame de l'Osier a modifié l'article 3 de ces statuts en changeant de domiciliation le siège de ce dernier sur la commune de Morette, le bureau administratif étant situé sur la commune de Notre Dame de l'Osier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour situer le siège social du syndicat intercommunal sur la commune de Morette.

Convention "camion curage" (DE 2020 024)

M. le maire fait part à l'assemblée du renouvellement de la convention avec la régie des eaux et assainissement de la communauté de communes pour le prêt d'un camion de curage avec chauffeur pour permettre des interventions de curage sur les équipements de la commune de Vatiliou.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité son renouvellement et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Contrat d'entretien des espaces verts-terrain multi sport (DE 2020 025)

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le contrat d'entretien pour les espaces verts pour l'année 2020 concernant le terrain multi sport.

Ce contrat est confié à la société VANGI Verdure Bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité son renouvellement et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Points divers :

Marché communal : la manifestation organisée le 19 novembre par le foyer rural pour la sortie du beaujolais nouveau est annulée. Pour le moment, maintien de celle du 10 décembre pour le marché de Noël.

M. le Maire souhaiterait un éclairage supplémentaire sur le marché afin de maintenir une bonne luminosité pendant la période hivernale.

Parution du Vatiliouois : diffusion vers le 15/20 janvier 2021.

Fin de séance à 22h55

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VATILI' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.